
Adresse du conseil général de la commune de Réalville (Lot), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Réalville (Lot), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 167-168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19720_t1_0167_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

27

abattu, nous leur apprendront que la terreur n'est plus à l'ordre du jour.

Législateurs, achevés votre sublime ouvrage, fondés la République sur les bases inébranlables de la vérité et de la raison, que le crime soit puni, que la vertu soit honorée, que les fripons soyent flétris, que les bons citoyens respirent et que la patrie souriant à l'union intime de ses enfans, appelle tous les français au bonheur d'être frères, nous respectons les loix, nous sommes entièrement dévoués à la Représentation nationale, seul centre de gouvernement, seul point de ralliement de tous les amis de l'ordre et de la prospérité publique.

Les citoyens qui composent cette société se sont jusqu'à ce jour rendus utiles à la patrie autant qu'il leur a été possible, tant par leur désir qu'autrement, ils ont ouvert entre eux une souscription pour l'armement d'un vaisseau.

Cette souscription a produit la somme de sept cent soixante deux livres dix sols, ils vous la font passer espérant que vous voudrés bien recevoir cette petite offrande.

Salut et fraternité.

Suivent 21 signatures.

[*La société populaire de Valençay au président de la Convention nationale, Valençay, le 17 brumaire an III*] (75)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyen,

Tu trouveras ci-inclus une adresse à la Convention avec une quittance du directeur du bureau de la poste de Valençay d'une somme de sept cent soixante deux livres dix sols, compris le port de ladite somme. Tu voudras bien faire agréer cette petite somme pour contribuer à l'armement d'un vaisseau à la Convention, tu rendras service à notre société.

Salut et fraternité.

Signé, PICARD,
huissier membre de ladite société.

[*Le directeur des postes du bureau de Valençay, Valençay, le 17 brumaire an III*] (76)

Envoy du 17 brumaire, l'an 3^{ème} de la République française une et indivisible.

Je soussigné directeur des postes, reconnais avoir reçu des citoyens de la société populaire de Vallançay, la somme de sept cent vingt six livres pour être remis à la Convention à Paris. Je promets de la faire passer par les premiers ordinaires au bureau où elle doit être payée, franche de port, le droit de port qui étoit dû, ayant été perçu.

A Vallançay, le 17 brumaire l'an 3^{ème} de la République française une et indivisible.

Signé, MOREAU.

(75) C 327 (2), pl. 1443, p. 9².

(76) C 327 (2), pl. 1443, p. 10.

Des citoyens membres de la société populaire d'Orléans [Loiret] félicitent la Convention nationale sur les mesures sages et énergiques qu'elle a prises pour ramener l'ordre dans le moment où les malveillans sembloient faire craindre la guerre civile. Ils l'invitent à ne pas confondre les bons avec les méchants, à punir sévèrement les uns, et à protéger les autres.

Mention honorable, insertion au bulletin (77).

[*Les citoyens de la société populaire d'Orléans à la Convention nationale, Orléans, le 25 brumaire an III*] (78)

Citoyens représentans,

Des événements sembloient annoncer la guerre civile, les comités de gouvernement prennent des mesures sages et vigoureuses pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans une commune qui tant de fois a mérité de la Patrie; et grâce à vos soins paternels la chose publique a été sauvée.

Oui, Législateurs, nous sommes convaincus de votre décret pour les sociétés populaires: ce quelles ont fait de grand et de sublime pour la Révolution ne sortira jamais de notre mémoire, et vous ne ferez pas expier à une société en masse les crimes de quelques individus.

Épurez celles qui voudroient s'élever au-dessus du gouvernement, faites triompher la justice, séparez le crime d'avec la vertu; jamais l'intrigue ne put s'allier à la bonne foi; développez sur les coupables toute l'énergie dans vous êtes susceptibles. Ce grand exemple de sévérité ralliera tous les français aux vrais principes que nous aurons tous de défendre jusqu'à la mort.

Vive la République.

Vive la Convention nationale.

Suivent 72 signatures.

28

Les membres composant le conseil-général de la commune de Réalville, district de Montauban, département du Lot, félicitent la Convention sur son adresse au peuple français, qu'ils regardent comme le soleil de la justice qui vient de luire sur eux et sur toute la France; ils emploient leurs premiers momens de liberté pour crier à *bas tous les intrigans, vive la Convention!* Ils félicitent aussi la Convention d'avoir décerné les honneurs du Panthéon à l'immortel J.-J. Rousseau.

(77) P.-V., L, 99-100.

(78) C 328 (2), pl. 1455, p. 11. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

Mention honorable, insertion au bulletin (79).

[*Le conseil général et la société populaire de Réalville réunis à la Convention nationale, Réalville, le 9 brumaire an III*] (80)

Citoyens représentans,

Le soleil de la justice vient de luire pour nous comme pour toute la France ; nous respirons, et notre premier cri, est à *bas les intrigans, et vive la Convention nationale.*

Oùï, pères du peuple, nous jurons de livrer au glaive de la loi la première tête audacieuse qui osera s'élever au dessus du niveau de la liberté et de l'égalité, nous haïssons les intrigans, les fripons, et les ambitieux, parce qu'ils haïssent la patrie, et que les uns veulent la vendre et les autres l'acheter ; nous sommes vos amis et vos admirateurs, parce que vous voulez la liberté et le bien de tous.

La commune de Réalville veut la justice, l'égalité et l'indivisibilité de la République, elle croit qu'un républicain n'est libre que lorsqu'il peut sans crainte manifester son opinion, l'exprimer comme il veut et agir comme il croit utile et conforme aux loix ; elle pense que dans la République, il ne peut y avoir qu'un seul vaisseau, le peuple, un seul centre, la Convention nationale. Ne souffrez jamais qu'il s'élève à côté de tous une puissance intermédiaire, conservez le courage que vous avez développé le 10 thermidor qui vous a attiré l'amour de tous les français et couverts de gloire.

La fête de J. J. est une époque qui sera toujours chère à la commune de Réalville, elle se rappelle avec sensibilité qu'au moment où la Convention nationale, a consacré les principes de la justice, elle a décerné les honneurs publics à l'homme immortel, qui le premier a établi les bases du gouvernement libre sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Recevez citoyens représentans, nos félicitations sur votre adresse au peuple français, nous vous donnons l'assurance qu'elle a répandu la joie dans toutes les âmes.

Nous terminons par vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que vous aurez écrasé les ennemis du dehors et du dedans, et que les vertus sociales auront régénéré notre gouvernement.

Les membres du conseil-général et de la société populaire.

Pour le conseil-général : FROUTENOUR, maire, SAHUS, SOULIS, SOULIS PÈRE, FOULIÉ, RESSEGUIE, officiers municipaux, et 11 signatures de notables.

Pour la société populaire : 41 signatures.

(79) P.-V., L, 100.

(80) C 328 (1), pl. 1446, p. 36. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

29

Le représentant du peuple [CHERRIER] en mission dans les départemens du Cher et de l'Indre, adresse à la Convention un don patriotique de 900 liv. qui lui a été remis par une société d'amateurs qui donnent à Bourges [Cher] un spectacle aussi agréable qu'instructif. Cette somme est destinée au soulagement des blessés lors de la malheureuse explosion de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (81).

[*Le représentant du peuple Cherrier au président de la Convention nationale, Bourges, le 25 brumaire an III*] (82)

Citoyen président,

Une société d'amateurs qui donnent à Bourges un spectacle également agréable et instructif, m'a remis 900 liv. destinées au soulagement des blessés lors de la malheureuse explosion de Grenelle : je dépose cette somme entre tes mains et je demande mention honorable pour cet acte d'humanité.

La commune de Bourges est fidèle aux principes qu'elle a suivis depuis le commencement de la Révolution. Je ne puis sur-tout donner trop d'éloges au zèle et à la sagesse de la société populaire. Le même esprit anime les départemens du Cher et de l'Indre ; on croirait qu'ils ont toujours vécu sous le régime républicain. J'ai fait mon possible pour démasquer les intrigans, les agitateurs, et pour les éloigner des fonctions publiques ; il existe encore, dans quelques communes des campagnes, un reste d'attachement aux croyances religieuses ; mais le temps, la sagesse des mesures, et surtout l'organisation de l'instruction publique, achèveront ce grand ouvrage. En finissant ma mission, j'emporte la satisfaction de pouvoir assurer que, dans les deux départemens de l'Indre et du Cher, on ne reconnoît pour point de réunion que la Convention nationale, et que partout on chérit ses principes et sa justice.

Salut et fraternité.

Signé, CHERRIER.

30

Des citoyens de la commune de Mandres [-les-Roses], district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, sont admis à la barre. Ils exposent les dégâts que leur territoire a souffert par la grêle, qui leur a emporté quasi toute leur récolte le 13 messidor dernier. Ils exposent que, malgré ces malheurs, le district de Corbeil a fait diverses réquisitions en grains, et qu'ils sont menacés

(81) P.-V., L, 100.

(82) C 327 (2), pl. 1443, p. 12. *Bull.*, 5 frim. ; *Débats*, n° 794, 935 ; *F. de la Républ.*, n° 66 ; *J. Fr.*, n° 791 ; *Mess. Soir*, n° 830.